

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques de
la maison Donnadille à BEDARIEUX (Hérault)

Le préfet de la région Occitanie,
préfet du département de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 8 juillet 2016 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que **la maison Donnadille à BEDARIEUX (Hérault)**, présente un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation en raison de son caractère de témoin de l'activité drapière héraultaise et de la qualité de son décor parfaitement préservé, modèle des riches intérieurs bourgeois de la fin du 19^e siècle.

ARRÊTE :

Article 1er : Est inscrite, en totalité, **la maison Donnadille, située 12, av. Jean-Jaurès à BEDARIEUX (Hérault)** figurant au cadastre, section AV, parcelle n°297 et 437 d'une contenance respective de 215 m² et 1474m², appartenant, en nue-propiété, à la société « LE SEQUOIA » société civile immobilière, ayant son siège social à BEDARIEUX (Hérault) 14, avenue Jean Jaurès et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le n° 387 601 297. Celle-ci est propriétaire de la totalité des lots, 1 à 28, de la parcelle AV 437 suivant acte de donation partage reçu par Me Louis ESTEVE, notaire à BEDARIEUX (Hérault) le 5 août 1977, publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2, le 1er septembre 1977, vol. 1672, n° 30, par acte de constitution de société reçu par Me Dominique ESTEVE notaire à BEDARIEUX (Hérault) le 7 mai 1992 publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 2, vol. 1992P n° 4446 et acte d'échange, contenant état descriptif de division, reçu par Maître Dominique ESTEVE, le 30 janvier 1996 et le 5 mars 1996, vol. 1996 P, n° 1718.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le

23 DEC. 2016



Charles CHAPPUIS

Secrétaire Général aux affaires régionales

Département :
HERAULT

Commune :
BEDARIEUX

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 21/08/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

